

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Semaad - Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon - Avenant 10 comme stipulé à l'article 16.4 de la convention publique d'aménagement, suite à l'évolution de la participation du Grand Dijon à l'occasion du compte de pré-liquidation du 30 juin 2015

En vertu d'une convention publique d'aménagement (CPA) en date du 9 décembre 2002 complétée par avenants en date du 20 mai 2005, du 31 mai 2006, du 19 juillet 2007, du 15 juillet 2008, du 28 octobre 2010, du 21 juillet 2011, du 8 octobre 2012, et du 23 janvier 2014 le Conseil de communauté a décidé de confier à la SEMAAD pour une durée de huit années, la réalisation et la commercialisation de la zone d'activités économiques dénommée Parc Mazen Sully à Dijon, d'une superficie d'environ 9,8 ha.

Cette durée a été prorogée jusqu'au 30 juin 2016, par l'avenant n° 9 signé le 30 décembre 2014.

Le compte de résultat de pré-liquidation, et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés du Parc Mazen Sully arrêtés au 30 juin 2015 à partir des éléments comptables constatés à cette même date subissent une modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel de l'exercice précédent.

Le compte de pré-liquidation arrêté au 30 juin 2015 s'élève à 3 927 289 € HT en baisse de 29 039 € par rapport à celui du 30 juin 2014 qui s'élevait à 3 956 328 €.

Il intègre une participation d'équilibre du Grand Dijon à l'opération d'un niveau de 1 883 864 €, en diminution par rapport au montant précédemment anticipé (1 912 905 €).

Ce compte de pré-liquidation ayant été approuvé par le Conseil communautaire du Grand Dijon le 17 décembre 2015, il est désormais proposé d'approuver l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement tenant compte des ajustements financiers présentés ci-dessus, et notamment de l'ajustement de la participation financière du Grand Dijon.

Il est précisé que le prix de revient des équipements publics, dont l'acquisition a été approuvée par le Bureau Communautaire qui s'est tenu le 24 septembre 2015, demeure inchangé à hauteur de 1 086 867,50 € HT.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant 10, suite à l'évolution de la participation du Grand Dijon à l'occasion du compte de pré-liquidation du 30 juin 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 19 PROCURATIONS